

/VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-198 DU 24 AVRIL 1997

portant approbation du Budget Prévisionnel de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) pour l'exercice 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-O32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

x VU le Décret N° 91-128 du 29 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-45 du 25 Février 1991 portant création d'un Etablissement Public de l'Etat dénommé INFOSEC,

VU la Convention Cadre signée le 9 Juillet 1976 entre le Gouvernement béninois et la Fondation Friedrich Naumann de la République d'Allemagne ;

VU les dispositions de l'Avenant à la Convention de Coopération signé entre la République du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann pour la période de 1989 à 1991 ;

SUR rapport du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Mars 1997 ;

.../...

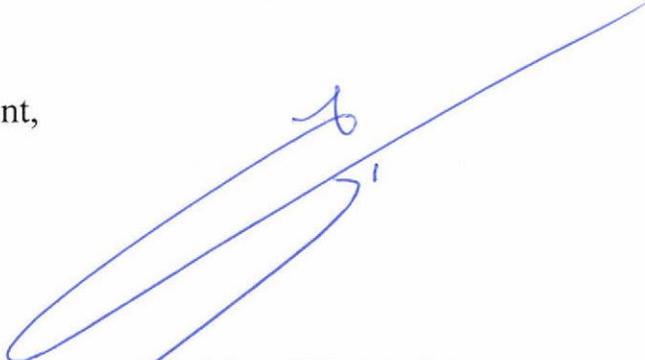
DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'INFOSEC pour l'exercice 1997, tel qu'il figure en annexe à ce Décret.-

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le **24 AVRIL 1997**

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Le Ministre de la Fonction Publique, du
Travail et de la Réforme Administrative,



Assouma YAKOUBOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MFPTRA 4 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB -ENA-FASJEP 3 JO 1.-